

NOTE

DESTINATAIRES :	Aux gestionnaires de Santé Québec Estrie – CHUS ayant du personnel de la catégorie 1 (FIQ)
EXPÉDITRICE :	Isabelle Lapointe, chef de service intérimaire, PRASE Paie
DATE :	Le 16 juin 2026
OBJET :	Catégorie 1 (FIQ) Prime « Périodes critiques » Dispositions nationales 2024-2028

POUR DIFFUSION AUPRÈS DE VOS ÉQUIPES – Aussi disponible sur le site Web PRASE > NOUVELLES

Comme annoncé dans la note du 27 décembre 2024, à la suite de la signature de la nouvelle convention collective de la catégorie 1 (FIQ), la Lettre d’entente 28 prévoit, pour deux périodes annuelles, des primes supplémentaires sur les **heures régulières travaillées** et sur les **heures travaillées en temps supplémentaire**.

La période du 15 juin au 15 septembre vient de débuter. Le paiement des primes débutera donc avec la période de paie 2027-07, versée le 9 juillet 2026.

Les personnes salariées visées n’ont pas à inscrire cette prime, les travaux seront effectués par le Service de la paie.

Rappel des primes

- 5 % du salaire horaire de base, majoré s’il y a lieu, du supplément de la rémunération additionnelle, sur les heures régulières travaillées (Prime 298)
- 10 % du salaire horaire de base, majoré s’il y a lieu, du supplément de la rémunération additionnelle sur les heures travaillées en temps supplémentaires (Prime 299)

Merci de transmettre ces informations à votre personnel et l’afficher aux endroits habituels.

IL/rd

c. c. : Syndicat FIQ